

TRAITEMENT
DES EFFLUENTS

Médecine
nucléaire
Laboratoire
Morgue
NRBC

ECHANGES

Revue technique H360 - n°7

Juin 2015



#7

GRAND ANGLE

OSCIMES

une plateforme
d'aide à la décision
souple et facile
d'accès

>4

INNOVATION
Technologique

>6

La GMAO



>8

Développement
DURABLE - RSE

Le recyclage des équipements
électriques en progression



STCF ÉQUIPEMENTS est spécialisée dans l'installation, la modification, la mise en conformité et la maintenance des stations de traitement des effluents médicaux.

Pour un avis, une étude de faisabilité ou un devis, contactez-nous à : info@stcfequipements.com

Service commercial : 06 71 31 08 56

Visitez notre site internet : www.stcfequipements.com



H 360

ASSOCIATION NATIONALE
DES CADRES ET EXPERTS
TECHNIQUES HOSPITALIERS

A chacun sa méthode pour préparer l'avenir...



Misez sur la formation

Des formations spécifiques à la gestion des déchets dans les établissements de santé :

- **GÉRER les déchets du secteur santé et mettre en place le registre déchet**
 - Vos procédures de collectes sont-elles conformes ?
 - Vos déchets suivent-ils la bonne filière ?
 - Comment mettre en place votre registre déchets et le nouveau bordereau pour les DASRIA ?

Au choix > formation base 1 jour

> formation base + perfectionnement : 2 jours

1 journée de formation à Nantes le 27 août 2015

- **APPLIQUER la réglementation ADR 1.3 : 1 jour**

- Vous transportez ou faites transporter des déchets ?
Assurez-vous de la faire en conformité avec la réglementation ADR :

Inscrivez-vous dès maintenant auprès de Laurence Bardeau :
laurence.bardeau@veolia.com - Tel : 02 51 72 72 00

Formation assurée par Laurence Bardeau :
responsable santé Veolia Centre Ouest, conseillère à la sécurité transport matière dangereuses.
Géraldine Corbineau : chargée de formation, expertise Prévention Hygiène et Sécurité

Possibilité d'adapter le contenu aux spécificités des établissements.
Possibilité de formation sur site à partir de 7 personnes.

Ressourcer le monde



Édito

Par **Jean-Noël Niort** | président de H360

Ça bouge !



Jean-Noël Niort

Président de H360

Le nouveau bureau de l'association, désormais plus restreint (président, secrétaire général, secrétaire général adjoint chargé de la communication, vice-président chargé des régions, trésorier et trésorier adjoint), pérennise les actions engagées et développe de nouveaux horizons.

Sommaire

Édito

Ça bouge ! p. 3

Grand angle

OSCIMES, une plateforme d'aide à la décision souple et facile d'accès p. 4

Innovation technologique

La GMAO : mieux gérer le patrimoine p. 6

Développement durable - RSE

Le recyclage des équipements électriques en progression p. 8

Certificats économies d'énergie (CEE), levier d'investissement p. 10

La responsabilité sociétale pour les nuls p. 11

Actualité technique en région p. 12

H360 en action

L'UT3FP reçue au ministère p. 14

Partenariat DGOS p. 16

Partenariat ANAP p. 16

Pollutec p. 16

Infos légales p. 17

HOPITECH p. 18

Site web H360

Le site web H360, une ressource pour nos adhérents p. 20

Contacts p. 22

La défense des statuts de la fonction technique reste pour nous une priorité. Sans être véritablement un syndicat, nous devons valoriser nos métiers, nos postes et nos spécificités auprès de nos tutelles, mais aussi de nos établissements. À ce titre, nous ne pouvons que soutenir les actions engagées par les Hôpitaux de Marseille et nous vous informerons des avancées obtenues.

De nombreux partenariats sont en cours, avec la DGOS, l'ANAP ou encore l'Afnor, que je vous invite à découvrir au travers de ces pages. Ces collaborations sont essentielles pour nous faire reconnaître comme un acteur à part entière dans la profession et accroître notre visibilité.

H360 est présent au Salon Santé Autonomie. Nous avons imaginé notre présence au plus proche des adhérents et des cadres techniques. Deux conférences sont au programme en lien avec nos pré-occupations, ainsi que la présentation en avant-première d'un process élaboré par H360 pour l'utilisation d'OPHELIE ■

Vous avez une idée d'article ? Un thème que vous aimeriez voir aborder ? Une info à partager ? Une remarque ou une suggestion concernant la revue Échanges ?

Écrivez-nous à :
echanges@asso-h360.fr

Plus d'infos sur le site : www.h360.fr

Échanges #7

Revue annuelle de l'association H360, 1 rue Cabanis, 75014 Paris. **Directeur de la publication :** Jean-Noël Niort. **Conception éditoriale :** Aurélie Dombes-Beaucourt (En venir aux mots). **Rédaction :** B. Ader, J. Collet, A. Dombes-Beaucourt, G. Guérin, V. Lefebvre, P. Legeay, J.-N. Niort. **Conception graphique :** François-Jérôme Tassin. Imprimée à 400 exemplaires par Connivence.

Remerciements

Que soient ici vivement remerciés les professionnels qui ont accepté de collaborer à notre revue : A. Billy, N. Fananne, E. Julian.

Grand angle

Interview d'**Anabelle Billy** | ANAP

OSCIMES, une plateforme d'aide à la décision souple et facile d'accès

Les projets immobiliers des établissements sanitaires et médico-sociaux sont complexes et nécessitent une vision claire de l'impact économique et financier des décisions d'investissement, et une bonne estimation de leurs conséquences en termes de qualité, de fonctionnalité et de productivité. L'interface web OSCIMES (Observatoire des Surfaces et Coûts Immobiliers en Établissements de Santé) est un outil d'aide à la décision, depuis la phase de faisabilité ou de programmation d'une opération d'investissement immobilier jusqu'à la phase d'appel d'offres.



Anabelle Billy

Anabelle Billy, responsable du programme immobilier à l'ANAP, travaille depuis plus de 10 ans sur les thématiques d'investissements et de gestion patrimoniale auprès des établissements de santé et médico-sociaux.

Ingénieur de formation, titulaire d'un master en droit immobilier et en finances, elle a travaillé pendant plus de 15 ans dans le secteur de la construction en France et à l'étranger avant de rejoindre la Mission Nationale d'Appui à l'Investissement (MAINH).

Rédaction Échanges : Dans quel contexte a été créé l'OSCIMES ?

Anabelle Billy : OSCIMES® est né du rapprochement de l'Observatoire des coûts des constructions hospitalières et médico-sociales de l'ANAP et de la base de données de la conférence des Directeurs généraux de CHU. L'ANAP et la conférence des DG de CHU, qui a mandaté les Hospices Civils de Lyon, ont ainsi entrepris de partager leurs expériences respectives. L'ANAP souhaitait mettre à disposition des informations sur le marché de la construction hospitalière et médico-sociale afin d'améliorer la vision de l'impact économique et financier des décisions d'investissement mais aussi de leurs conséquences en termes de qualité, de fonctionnalité et de productivité.

RE : Quel type d'informations trouve-t-on sur le site de l'OSCIMES ?

AB : OSCIMES® est à la fois un outil d'aide à la décision, une base de données et une bibliothèque de solutions architecturales (ces deux dernières fonctionnalités étant réservées aux utilisateurs référencés), permettant d'avoir une vision d'ensemble d'un projet avant son démarrage. Il regroupe plus de 60 projets de construction, soit 1,5 millions de mètres carrés. Il s'enrichit en permanence, alimenté par de nouvelles opérations analysées par l'ANAP et la commission Architecture et Ingénierie de la conférence des DG de CHU.

OSCIMES® analyse les projets immobiliers en identifiant les liens existants entre : les surfaces construites (surface dans œuvre, surface utile...) ; les coûts engendrés (maîtrise d'œuvre, prestations intellectuelles, construction...) ; les secteurs fonctionnels caractérisant les bâtiments concernés : hébergement, bloc opératoire, radiologie, urgences, pharmacie ou locaux techniques pour le secteur sanitaire ou encore espaces privatifs et espaces de services pour le secteur médico-social.

RE : Comment fonctionne l'interface web ?

AB : Tout internaute a accès à des publications, comme les rapports annuels de l'Observatoire des coûts de la construction de l'ANAP, les résultats d'études et de recherches sur des thématiques propres aux établissements sanitaires et médico-sociaux (conception-réalisation, MOP, délais de réalisation...), des informations générales utiles au monde de la construction immobilière en milieu hospitalier et médico-social (ex : index BT). Mais surtout, il a accès à l'outil de simulation. L'utilisateur peut simuler la surface dans œuvre (SDO) et le coût de construction d'une opération à partir de surfaces utiles de secteurs fonctionnels. Ce calcul s'opère directement à partir des ratios issus des opérations présentes dans OSCIMES®. Toutefois, une personnalisation des calculs (surfaces et coûts) peut être réalisée par l'utilisateur afin de tenir compte de son contexte spécifique.



APPEL À CONTRIBUTION

Les établissements de santé et les gestionnaires d'ESMS peuvent contribuer à la base OSCIMES en mettant à disposition des informations portant sur une de leurs opérations récentes de construction. En contrepartie, l'établissement pourra accéder à l'ensemble des tableaux de bords d'OSCIMES et aux données des autres opérations contenues dans la base. Il devient ainsi utilisateur référencé.

Les utilisateurs référencés qui ont contribué à l'enrichissement d'OSCIMES® avec au moins l'intégration d'une opération de construction de leur établissement ou s'étant engagés à le faire après réalisation de leur opération de construction très prochainement envisagés, bénéficient alors, après l'obtention d'un identifiant, de l'ensemble des fonctionnalités de l'outil OSCIMES® : la globalité des tableaux de bord et l'outil de simulation ■

Un accès en quelques clics

- 1 Connectez vous à l'outil de simulation via l'adresse : www.oscimes.fr (onglet simulation)



- 2 Sélectionnez le **secteur de l'opération** sur laquelle vous souhaitez travailler



- 3 Sélectionnez les **secteurs fonctionnels** qui composent le projet à simuler



- 4 Précisez vos **paramètres** (région, nature de l'opération, statut de l'établissement,...)



- 5 Cliquez sur le bouton « **simuler** » pour faire apparaître le tableau de simulation



RE : En quoi est-ce selon vous un outil pertinent pour les ingénieurs et les techniciens hospitaliers ?

AB : L'outil de simulation a pour principal objectif de quantifier le coût de construction d'une opération au travers de sa Surface Dans Œuvre (SDO).

Ce coût de travaux hors coûts de VRD et d'insertion dans le site, d'une opération s'exprime à partir de surfaces utiles de secteurs fonctionnels répertoriés dans le projet de construction souhaité. OSCIMES® est un outil qui fournit aux profils techniques des éléments de méthodologie précis, qui sont une véritable aide à la décision.

OSCIMES® met également à disposition des utilisateurs référencés un ensemble de tableaux de bord permettant de consulter les informations contenues dans la base. Ceux-ci traitent notamment de : ratio de surfaces et de coûts par secteur fonctionnel, nombre de locaux et ratios de surfaces par secteur fonctionnel pour un local spécifique, distribution du coût total de construction d'une opération : coûts des travaux, coûts des prestations intellectuelles, coûts des actualisations/révisions, autres coûts..., durée des opérations par phase, en fonction du montage juridique et du statut de l'établissement, etc. de ces tableaux de bord dispose de filtres qui permettent à l'utilisateur de concentrer son analyse sur certains critères ■



Pour en savoir +

Pour plus d'infos, contactez :

Anabelle Billy | Responsable du programme immobilier à l'ANAP
tél. : 01 57 27 12 09
anabelle.billy@anap.fr

Bertrand Messenger
tél. : 01 57 27 11 40
bertrand.messenger@anap.fr

Alexandra Lam
tél. : 01 57 27 12 08
alexandra.lam@anap.fr

> Ou rendez-vous sur le site internet www.oscimes.fr



Innovation technologique

La GMAO : mieux gérer le patrimoine

L'usage d'une solution dédiée pour gérer un patrimoine se généralise dans le milieu hospitalier. En effet, la multiplicité des acteurs, les besoins accrus de communication et d'information, la technicité élevée des bâtiments et des coûts afférents nécessitent la mise en place de solutions de gestion complètes, intelligentes et permettant de visualiser graphiquement le patrimoine géré. Zoom sur les intérêts et les modalités de déploiement

Une réponse aux besoins de rationalisation et d'optimisation

La gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) est une méthode de gestion assistée d'un logiciel destiné aux services de maintenance. Elle vise à répondre aux besoins opérationnels et techniques, aux besoins financiers et organisationnels d'un établissement de santé ou d'une entreprise.

Garante du suivi de l'activité et de la traçabilité des interventions réalisées sur les équipements, la GMAO est devenue aujourd'hui un outil indispensable qui présente un certain nombre d'avantages.

Elle fluidifie la communication avec les différents services grâce à la mise en place d'un portail de demandes d'interventions sur les bâtiments et les équipements. Elle réduit les délais d'approvisionnement en matériel et en pièces détachées. Elle fiabilise le suivi de la maintenance et organise la maintenance préventive et réglementaire.

Elle réduit les coûts des pannes. Elle améliore le contrôle des coûts et le suivi de la sous-traitance. Elle augmente la disponibilité des équipements et réduit les temps d'intervention. Elle aide à la décision et au renouvellement des équipements ■

Comment choisir son logiciel de GMAO

1. CONSTITUER UN COMITÉ DE PILOTAGE

composé de la direction technique des achats de la maintenance et des utilisateurs.

2. LE CAHIER DES CHARGES

Rédiger et faire valider un cahier des charges qui retranscrit tous les besoins de l'établissement et donne des informations sur le contexte et les contraintes :

- > présentation de l'entreprise (nb de personne, activité, groupe...);
- > architecture technique (multisites, réseau, bande passante, caractéristiques informatiques, interfaces...);
- > les fonctionnalités attendues du logiciel, les indicateurs et tableaux de bord attendus, l'organisation actuelle et la cible, une méthodologie et les jalons imposés.

3. LE CHOIX DU PRESTATAIRE

- > lancer l'appel d'offre et sélectionner 3 éditeurs qui répondent aux critères de votre cahier des charges ;
- > définir un scénario de présentation représentant votre organisation cible et une grille de notation sur les axes importants.
- > demander aux 3 éditeurs de faire une présentation suivant votre scénario ;
- > analyser les grilles de notation et les ressentis des personnes ayant assisté à la présentation ;
- > choisir votre GMAO et faire revenir l'éditeur pour une présentation plus approfondie le cas échéant.

N'hésitez pas à rencontrer des collègues des établissements qui ont déjà fait le choix de leur logiciel GMAO pour échanger sur leur expérience.

Pour en savoir +

Retrouvez sur le site web d'H360 le cahier des charges type pour choisir votre prestataire .

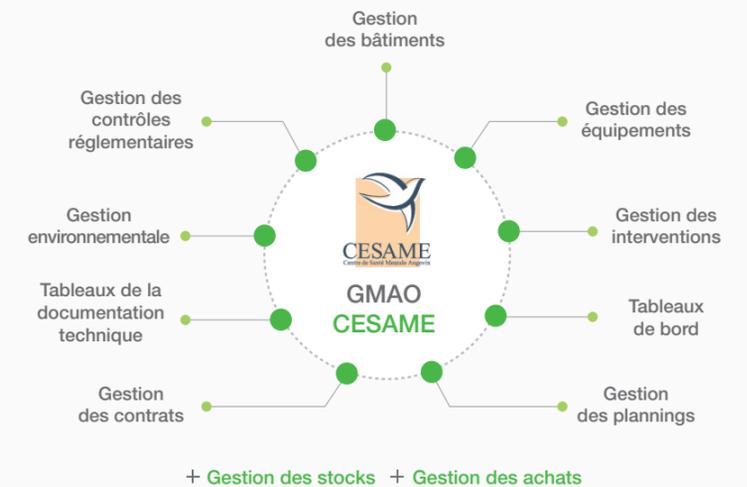
www.h360.fr

Retours d'expérience d'un établissement hospitalier

Entretien avec **Jean-Noël Niort** | Ingénieur hospitalier | Centre de santé mentale (49) comprenant 458 lits et un service technique de 37 personnes



LES PRINCIPALES FONCTIONNALITÉS DE LA GMAO



Rédaction Échanges : Depuis quand votre établissement est équipé de la GMAO ?

Jean-Noël Niort : Cela fait quatre ans que mon établissement a acheté le logiciel et il nous a fallu un an pour le déployer (de l'installation sur les serveurs à l'utilisation en réel).

RE : Quelles réflexions vous ont mené à l'utilisation de la GMAO ?

JNN : Nous avons besoin de rationaliser la maintenance, mieux comprendre le curatif et anticiper les pannes, améliorer la traçabilité sur les équipements sensibles (biomédical, onduleurs, groupes de secours...) et valoriser les heures des techniciens (et justifier ainsi les postes !).

RE : Comment avez-vous choisi l'éditeur de logiciels ?

JNN : Nous avons établi un groupe de pilotage avec les différents services protagonistes (ST, DSE, soignants et service informatique). Nous avons ensuite mené une réflexion sur le périmètre

(services techniques, biomédical, service informatique) et les fonctionnalités attendues. Le budget (25 000 euros, tout compris pour 20 postes et 1200 utilisateurs en mode web) a aussi déterminé le choix de procédure de marché et les modalités d'achat. Nous avons enfin présélectionné quatre éditeurs sur des critères précis (ergonomie, champs modifiables...) et les avons auditionnés avec un scénario d'organisation actuelle.

RE : Que vous apporte au quotidien l'utilisation de la GMAO ?

JNN : Des demandes d'interventions organisées, des dépannages rattachés à un équipement ou un bâtiment, une UF ; une maintenance préventive automatique : les bons de travaux sont générés avec les gammes programmées (semaines, mois, trimestre...).

RE : Est-ce vraiment un gain de temps et d'efficacité ?

JNN : Sans conteste, oui. Pour les techniciens, un compte rendu d'intervention prend 2 minutes, avec 6000 demandes par an et il y a une vraie efficacité dans les recherches.

RE : Quelles évolutions dans votre logiciel envisagez-vous dans l'avenir ?

JNN : Nous envisageons de faire évoluer notre GMAO vers plus de services aux utilisateurs (évaluation qualitative, sensibilisation aux coûts d'intervention...), avec également des tableaux de bord opérationnels pour les techniciens.

RE : Quels conseils donneriez-vous à vos collègues ?

JNN : Pour commencer, le projet doit être mûr et il ne faut pas se précipiter. Je dirais aussi qu'il est préférable de pas chercher trop compliqué dans un premier temps, sinon ça devient une usine à gaz dont personne ne se sert.

Attention aussi au piège des éditeurs qui vendent des licences simultanées par poste (qui limitent l'accès à un nombre d'utilisateurs donné), qui peuvent être facilement négociées.

Enfin, il ne faut pas négliger les prestations d'accompagnement (installation, paramétrage, formations...) qui sont très importantes dans la prise en main du logiciel ■

Recyclage Développement durable - RSE

Le recyclage des équipements électriques en progression

En 2014, l'éco-organisme Récyllum a collecté 63% d'équipements électriques médicaux de plus qu'en 2013. Ce sont 2 800 tonnes de matériel qui ont ainsi été recyclées, des plus gros (IRM, salles de radiologie...) aux plus petits (pièces à main de chirurgie, pousse-seringues...) en passant par les mobiliers médicalisés ou encore les automates de diagnostic in-vitro ou les machines de stérilisation.

TÉMOIGNAGE DE NATHALIE CATOIRE, RESPONSABLE PROCESSUS GESTION DES DÉCHETS DU CHU DE NANTES

« Nous faisons collecter directement par Récyllum nos lampes usagées depuis 2012. Nous étions satisfaits de leur service et quand nous avons appris que nous pouvions également leur confier gratuitement tous nos équipements électriques médicaux, du petit matériel au gros dispositif en passant par le mobilier, nous n'avons pas hésité. Un prestataire unique, et qui plus est gratuit, facilite la gestion des déchets. Trois de nos établissements sont sous convention et sont ainsi équipés de conteneurs. Ils ont déjà fait enlever 7 tonnes d'équipements. Par ailleurs, 6 de nos établissements ont déjà bénéficié d'un enlèvement exceptionnel, soit déjà 25 tonnes confiées à Récyllum. »



Simplicité et gratuité : des établissements de santé toujours plus nombreux à en bénéficier

Que ce soit pour disposer de conteneurs de collecte dédiés au petit matériel, pour faire enlever un équipement volumineux ou une quantité importante de matériels usagés accumulés au fil des années, 342 établissements de santé ont bénéficié du service de Récyllum en 2014 soit une progression de 85% par rapport à 2013.

Récyllum intervient également auprès de prestataires de services et des services après-vente de fabricants. Ce sont en tout 1 200 enlèvements de matériel usagé qui ont été réalisés par Récyllum en 2014 contre 500 en 2013. Récyllum a ainsi pu recycler 2 800 tonnes d'équipements, soit une progression de 63% par rapport à 2013.

Cela représente 24% des équipements mis sur le marché la même année par

les 215 fabricants (à l'origine de 70% des mises sur le marché totale du secteur) qui financent le service.

Les CHU s'impliquent

Sur les 32 CHU de France, 29 ont bénéficié du service de Récyllum en 2014. 50 % d'entre eux ont signé une convention inscrivant leur relation avec Récyllum dans la durée avec la mise à disposition de conteneurs enlevés régulièrement par Récyllum sur demande du CHU.

66% des CHU ont bénéficié d'enlèvements exceptionnels du type déstockage de grande quantité de matériels ou évacuation d'équipements hors gabarit : PET Scan au CHU de Montpellier, mobilier électrique au CHU de Nantes, automates de diagnostic in-vitro au CHU de Bordeaux, salle cardiovasculaire à l'AP-HP la Pitié-Salpêtrière, etc.

Ce sont ainsi 130 tonnes d'équipements qui ont été enlevés directement dans les locaux des CHU en 2014 ■



ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES POURQUOI LES RECYCLER ?

LE MAUVAIS RÉFLEXE

NE JETEZ PAS VOS DEEE PRO* DANS UNE BENNE À FERRAILLE OU À DIB, ILS NE SERAIENT PAS DÉPOLLUÉS !

Si vous jetez vos équipements dans la benne à DIB, ils seront enfouis sans être dépollués et les matières recyclables perdues à jamais.



Si vous jetez vos équipements dans une benne à ferraille, ils seront déchiquetés sans dépollution préalable.



LE BON GESTE

DÉPOSEZ VOS DEEE PRO* DANS LES CONTENEURS RÉCYLLUM DÉDIÉS

Ils seront acheminés vers un centre de traitement, les matières premières réintroduites dans un nouveau produit et les polluants isolés pour être traités.



1000 TONNES DE DEEE PRO* RECYCLÉES DE FAÇON ADAPTÉE



130 TONNES DE MATIÈRES DANGEREUSES DÉPOLLUÉES

LA FILIÈRE EST FINANCÉE PAR LES FABRICANTS DE MATÉRIELS ÉLECTRIQUES DE L'INDUSTRIE, DU BÂTIMENT, DE LA RECHERCHE ET DU MÉDICAL.



Industrie



Bâtiment



Recherche



Médical

*DEEE PRO = Déchets d'Équipements Électroniques et Professionnels

Pour en savoir plus, contactez-nous :
www.recyllum.com

N° Azur 0810 001 777
PRIX APPEL LOCAL



Certificats économies d'énergie (CEE), levier d'investissement

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) a été introduit par la loi sur l'énergie du 13 juillet 2005 avec pour objectif de réaliser des économies d'énergie. Pour les établissements de santé, ce mécanisme s'avère un levier financier au service de leurs projets de maîtrise de l'énergie.

Réduire sa consommation d'énergie

Par ce dispositif, les fournisseurs d'énergie doivent, en effet, promouvoir les investissements économes en énergie, et sont ainsi susceptibles de soutenir financièrement les maîtres d'ouvrage, au même titre que les subventions ou les avantages fiscaux (crédit d'impôt...). La démarche à engager doit viser en premier lieu la réduction de la consommation d'énergie et des coûts associés. L'économie d'énergie reste, pour les actions éligibles, le premier bénéfice motivant l'investissement, le CEE étant un facteur facilitant cet investissement.

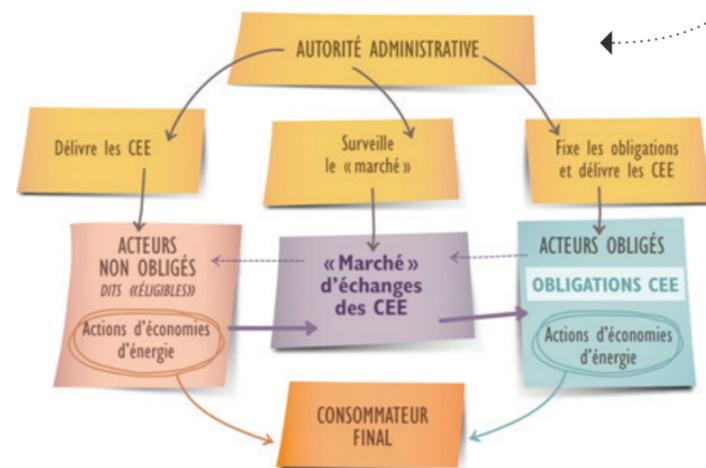
Les obligations et les actions d'économies d'énergie sont comptabilisées en kWh cumac d'énergie finale, « cumac » étant la contraction de « cumulé et actualisé ». Un bien, un équipement ou une mesure, est caractérisé par l'économie d'énergie qu'il génère sur la durée de l'action : les économies d'énergie sont cumulées. Une actualisation de 4 % est également appliquée : cette actualisation est à la fois financière (le CEE a une valeur économique) et technique (amélioration de la situation de référence dans le temps, donc dépréciation progressive du gain).

Un exemple concret

Prenons un exemple. Une entreprise du secteur tertiaire doit rénover la toiture-terrace de ses bureaux, suite à des problèmes d'étanchéité. L'entreprise profite de cette occasion pour renforcer l'isolation thermique de sa terrasse (600 m²). Les travaux s'élèvent à 70 000 € avec une isolation simple et à 74 000 € avec une isolation renforcée qui donne droit à CEE (90 mm de polyuréthane). Le renforcement de l'isolation permet d'économiser chaque année 30 MWh de gaz, soit environ 1 200 € / an sur la facture. L'action donne droit à 1,08 GWh cumac, représentant une valeur de 10 800 € si les CEE sont valorisés à 1 c €. La valorisation des CEE couvre dans ce cas le surcoût lié au choix d'une performance optimale pour l'isolation de la toiture.

SCHEMA DU DISPOSITIF

Pour faciliter la réalisation d'actions par les acteurs du dispositif, un « catalogue » officiel d'actions élémentaires ou fiches d'opérations standardisées – publié par arrêté ministériel au Journal Officiel – est élaboré avec les acteurs. Celui-ci rassemble environ 300 mesures types accompagnées chacune d'un « forfait » prédéfini en kWh cumac.



Qui sont les obligés ?

Une quarantaine de grandes entreprises distributrices d'électricité, gaz, chaleur et froid (ex : EDF, GDF, CPCU...), plus de 2 000 distributeurs de fioul domestique et une quarantaine de metteurs à la consommation de carburants automobiles (compagnies pétrolières et entreprises de la grande distribution telles que Total, BP, SIPLEC...) sont soumis à des obligations d'économies d'énergie pour un objectif de 345 TWh cumac (dont 90 TWh cumac pour les distributeurs de carburant), pour une deuxième période triennale (1er janvier 2011- 31 décembre 2013). L'objectif global, de 345 TWh cumac pour la deuxième période est réparti entre ces fournisseurs d'énergie, appelés les obligés, au prorata de leurs ventes d'énergie aux consommateurs finaux. Pour respecter cette obligation, trois voies s'offrent aux obligés :

- > ils peuvent tout d'abord inciter les clients consommateurs à investir dans des équipements économes en énergie, actions qu'ils doivent faire certifier auprès de l'autorité publique (via le Pôle National CEE) ;
- > ils peuvent aussi faire appel au marché et y acheter des CEE ;
- > ils peuvent investir financièrement dans des programmes éligibles à CEE et recevoir en contrepartie des CEE ■

Pour en savoir +

> Site de la DGEC (pages officielles du dispositif)

www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-certificats-d-economies-d-2835-.html

> Site de l'ADEME

www.ademe.fr

> Site de l'ATEE

www.atee.fr

La responsabilité sociétale pour les nuls

Qu'est-ce que la RSE ? Comment mettre en œuvre dans son établissement une politique de RSE ?... Ces questions, beaucoup de responsables d'établissement se les posent... Sans vouloir être exhaustif, cet article a pour objectif de définir le concept, de donner des pistes de réflexion et de déploiement dans les établissements de santé et médico-sociaux.



Cet article, rédigé par Florence Martel, adjointe chargée des questions sanitaires à la FHF, est paru sur le site web de la FHF en décembre 2014. Retrouvez l'intégralité de l'article sur www.fhf.fr

Dans les établissements de santé et médico-sociaux, le concept de RSE / RSO apparaît parfois nébuleux ou inaccessible. Pour autant, de nombreux acteurs se sont déjà mobilisés et mettent en œuvre, dans le cadre de leur politique de développement durable, une démarche RSE, malgré l'absence d'obligation réglementaire et de sanction. En effet, le concept de RSE recouvre les valeurs défendues par les établissements publics de santé et médico-sociaux que sont l'humanisme, l'accessibilité, la solidarité, l'universalité et l'égalité. Les établissements publics de santé et médico-sociaux sont des acteurs économiques et sociaux au cœur des territoires. Leur sphère d'influence est majeure du fait de la multiplicité de leurs parties prenantes (personnels, usagers et famille, fournisseurs, collectivités territoriales, acteurs institutionnels).

Une convention

Depuis 2009, la FHF, aux côtés de la FHP, de la Fehap et d'UNICANCER, s'est particulièrement engagée dans une démarche volontaire pour promouvoir le développement durable au sein des établissements de santé et médico-sociaux. Une convention portant engagements mutuels dans le cadre du Grenelle de l'environnement a été signée le 27 octobre 2009 par les 4 fédérations hospitalières, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Environnement

et l'ADEME. L'objectif de cette convention est d'impulser une démarche d'actions éco-responsables conformes aux engagements du Grenelle Environnement. Six grands principes directeurs ont été définis :

1. Évaluer objectivement la **performance** en matière de Développement Durable.
2. Intégrer les enjeux du Développement Durable dans les **pratiques professionnelles** des acteurs de santé.
3. Prendre en compte systématiquement les enjeux du Développement durable dans **l'évaluation des projets** et dans les processus de décisions.
4. Amplifier les programmes de **formation** et les actions de **sensibilisation** aux enjeux et aux projets de Développement Durable.
5. Intégrer des critères de performance Développement Durable dans le **management**.
6. Envisager le développement durable des établissements de santé au niveau de leur territoire d'**installation** et d'**influence**.

Un baromètre

Un baromètre du développement durable a également été créé par l'ensemble des fédérations et permet une autoévaluation annuelle et gratuite de chaque établissement. Neuf grands thèmes sont abordés dans ce baromètre : 1. Démarche en général/Pilotage de la démarche 2. Communication 3. Responsabilité sociale 4. Politique d'achats 5. Construction & rénovation des bâtiments 6. Eau & énergie 7. Informatique verte 8. Déchets 9. Transports & déplacement.

DÉFINITIONS

RSE : En 2011, la Commission européenne a défini la RSE comme « la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société ». C'est un « concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire ».

RSO : La norme ISO 26 000 a défini la RSO comme la « responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement transparent et éthique ».

Parties prenantes : Le terme de partie prenante est de plus en plus employé lorsqu'on évoque le sujet du développement durable. Une partie prenante est un acteur, individuel ou collectif (groupe ou organisation), activement ou passivement concerné par une décision ou un projet.

Des trophées

Les Trophées reconnaissent l'engagement des établissements sanitaires et médico-sociaux dans le développement durable. Ils soutiennent des initiatives remarquables et sont une source d'inspiration pour les établissements. Ils sont remis tous les ans lors des Salons Santé Autonomie. L'ensemble des établissements de santé, sanitaire comme médico-social, privé comme public, peut déposer un dossier de candidature. Trois catégories visent plus spécifiquement la RSE : Stratégie RSE, Santé des personnels et Initiative sociale ■



Pour en savoir +

<http://www.fhf.fr/Developpement-durable>
<http://www.santedurable.fr>



Journée technique Limoges : Génie électrique

7 et 8 avril 2015

Les journées **experts Génie électrique** ont été un franc succès, co-organisées par H360 et la société Legrand. Elles ont réuni 35 personnes venues de toute la France. L'occasion de découvrir des nouveautés technologiques, mais aussi de participer à la refonte de la fiche de poste « **responsable génie électrique** » du répertoire des métiers qui sera proposée à la DGOS.

Mardi 7 avril 2015

- 14h** : accueil Innoval par la société Legrand.
- 14h15-15h** : présentation du Groupe Legrand.
- 15h-16h** : solutions Performance Énergétique.
- 16h15-17h** : solutions de puissance.
- 17h-18h** : visite show-room.



Mercredi 8 avril 2015

- 8h30-10h** : chambre ECO + ACTIMETRIE (Première européenne, solutions exclusives).
- 10h15-11h30** : refonte de la fiche de poste « **responsable génie électrique** » du répertoire des métiers qui sera proposé à la DGOS.
- 12h-13h30** : déjeuner en commun.
- 14h-15h** : visite Magré par Demin Groupe (Solutions de comptage).



Journée technique Bagnole : La gestion du patrimoine et ses outils

5 mars 2015



La journée technique du 5 mars 2015, sur le thème de **la gestion de patrimoine et ses outils**, se déroulait au Centre de formation Legrand à Bagnole (93), en partenariat avec les sociétés **Legrand** et **Dimomaint**. Elle a réuni 57 participants.

9h-9h30 : accueil.

9h30-10h : ouverture de la journée : **Jean-Noël Niort**, président H360, **Diego Portafax**, Projets Solutions Tertiaire Investisseurs Santé, société **Legrand** et **Philippe Larivière**, Cellule Investissement Immobilier, ARS Île-de-France.

10h-11h30 : l'outil de gestion du patrimoine OPHELIE, **Émilie Gonzales**, Chef de projet DGO : contexte et calendrier, présentation du logiciel et retour d'expérience.



11h30-12h30 : une GMAO dédiée santé, **Jean-Luc Sanjose**, société **Dimomaint** : présentation du logiciel, approche projet et pilotage de la démarche et retour d'expérience.

12h30-13h45 : déjeuner sur place.

13h45-15h30 : optimiser la performance énergétique de vos bâtiments, **T.Premaud**, société **Legrand**.

15h30-16h30 : certificats d'énergies : les évolutions réglementaires, respect du code des marchés publics, le déploiement de nouvelles fiches, les opportunités pour les hôpitaux.

16h30-17h : conclusion-débat.

Pour en savoir +

> Formations (Limoges / Bagnole) organisées par :

Jean-Noël Niort
Cesame
Sainte-Gemme-sur-Loire

tél. 02 41 80 77 47
jean-noel.niort@ch-cesame-angers.fr

> ORGANISER UNE JOURNÉE TECHNIQUE

Vous voulez devenir délégué de région, assurer un relais entre le bureau et les adhérents, organiser des journées techniques, recenser les nouveaux collègues... ? Vous voulez organiser une journée technique ? Nos partenaires (GIRPI, Veolia, Dimomaint, Delabie...), peuvent vous aider ! **Contactez :**

Bernard Ader,
chargé des régions H360
CHU Purpan, Toulouse

tél. 05 61 77 97 00
ader.b@chu-toulouse.fr

> INFOS PRATIQUES

Les journées techniques H360 sont gratuites et ouvertes à tous sur inscription. Pour connaître l'agenda des journées techniques, rendez-vous sur www.h360.fr

Pour participer aux journées H360, vous avez la possibilité de faire établir un ordre de mission par votre établissement et de bénéficier du numéro d'agrément formation de H360 : **11.75.44433.75**

Journée technique Guadeloupe : Réseau d'eau Chaude et Froide Sanitaire

24 mars 2015

En partenariat avec **GIRPI** et l'association **CAPRIS**, une journée technique s'est tenue le 24 mars à Gosier, en Guadeloupe.

Elle a réuni 45 participants sur le thème du **Réseau d'eau chaude et froide sanitaire : conception et dimensionnement, réalisation et maintenance, et aspects sanitaires et environnementaux**.

Cette journée a été l'occasion d'échanger sur :

> la rédaction du nouveau DTU 60.11 : règles de calcul des installations, **Patrick Paris**, membre de la commission AFNOR.

> les nouveaux documents de référence pour la conception et le dimensionnement des réseaux bouclés (nouveaux DTU) et les guides ARS / CSTB maintenance des réseaux.

> les retours d'expériences : Hôpital du Lamentin, **Joël Batoche**, H360, Service Technique Fluides, et la filtration de l'eau sanitaire avec la Pall Filtration.



Pour en savoir +

> Formations (Guadeloupe / Guyane) organisées par votre délégué de région Outre-mer / Amérique :

Joël Batoche
CH du Lamentin (Martinique)

tél. 06 96 25 95 99
joel.batoche@ch-lamentin.fr

Journée technique Guyane : Risques sanitaires de l'eau

20 mars 2015

Le 20 mars 2015, en partenariat avec **GIRPI** et l'association **CAPRIS**, se déroulait à Cayenne, en Guyane, une journée technique sur **les risques sanitaires de l'eau**, journée qui a vu la participation de 39 personnes.

9h50 : microbiologie et Risques sanitaires de l'eau, **Valérie Delamare**, biohygiéniste, CH Cayenne. « **Documents de références** ».

10h10 : réglementation légionelle dans les ERP, **Gérard Deviers**, IES ARS Guyane.

10h30 : guides Conception DTU & Maintenance CSTB/ARS des Installations, **Patrick Paris**, président association CAPRIS. « **Atelier projet - Réseaux ECFS** »

11h : réseaux ECFS en HTA, **Alexandre Potier**, direction technique GIRPI.

11h20 : retour d'expérience sur la filtration, Pall Filtration.

11h40 : équilibrage / décontamination avant mise en service des réseaux, **Patrick Paris**, bureau d'études Antagua.

12h : retour d'expérience Réseaux Hospitaliers, **Joël Batoche**, responsable Fluides CH Lamentin.



Journée technique Toulouse

10 avril 2015

À l'hôpital La Grave à Toulouse, une journée technique, en partenariat avec Bureau Veritas, Tarkett et Porcher, a réuni le 10 avril dernier, 32 participants.

9h15 : ouverture, présentation H360, **Bernard ADER**.

9h30 : accessibilité, handicap et AdAp (Agenda d'Accessibilité programmé), **Jean-Pierre Bosc**, responsable commercial, et **Sébastien Marquie** Chef de Service Patrimoine, Bureau Veritas.

10h30 : pause-café.

11h : Le revêtement de sol intelligent et connecté « **Floor in Motion Care** », **Mari-lyne Goulard** et **Louis Roques**, chargés d'Affaires Santé Sud-Ouest, Tarkett.

> enjeux des établissements de santé face au vieillissement.

> les réponses apportées par Floor In Motion Care.

> l'offre Floor In Motion Care en détail : Système et services associés.

> solution de recyclage de produit propre ReStart.

12h : les équipements sanitaires dans le domaine de la santé, **Cathy Teyssandier**, responsable Prescription et **Philippe Reau**, Expert Santé, Procher.

> solutions maîtrise prolifération bactérienne, limitation brûlures, économie d'eau et d'énergie.

> solide Surface Nouveauté (en exclusivité réunion H360 de Toulouse).



Pour en savoir +

> Formation organisée par votre délégué de région Midi-Pyrénées :

Bernard Ader
CHU de Toulouse

tél. 06 19 51 70 68
ader.b@chu-toulouse.fr

L'UT3FP reçue au ministère

Compte rendu de l'entrevue du 23 février 2015 entre l'UT3FP et le ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique.

Étaient présents : Benoît Dumont (STP), Valery Lefebvre et Guy Guérin (hospitaliers, association H360), Erick Barbarossa (ATTF), Wilfried Gerard (SNATEI) et Chantal Faure (SNTMA).

Nous devons être reçus par Sophie Lebreton, conseillère sociale, mais c'est finalement Myriam Bernard, directrice adjointe du cabinet de Marylise LEBRANCHU, qui nous a fait cet honneur ! Madame Bernard partage notre constat sur la faiblesse de la grille B et le fait que les fusions ont désorganisé les pyramides.

Concernant les primes, elle déplore que les techniciens ne soient pas concernés par l'indemnité différentielle temporaire dans les DDI, mais précise que cela aurait représenté un coût trop important... Le RIFSEEP devrait concerner la majorité des fonctionnaires, excluant cependant certainement les enseignants qui n'ont que très peu de primes. Elle précise qu'il faudra avoir de sérieux motifs pour ne pas intégrer ce nouveau système.

Pour les fonctionnaires territoriaux, seul le plafond sera imposé, les collectivités ayant la capacité de situer le montant des primes qu'ils attribuent à tout niveau entre zéro et le plafond.

Concernant la négociation « PPCR » (parcours professionnels, carrière et rémunération) entre le ministère et les syndicats, les derniers mois 2014 ont surtout été consacrés aux bilans. Elle déplore les problèmes posés dans les mobilités, avec les zones attractives ou non, les villes trop chères pour des fonctionnaires débutants, surtout dans les catégories C et B. En réponse à notre question sur le fameux « délai de 3 ans » souvent opposé dans les CAP pour refuser une mutation, Myriam Bernard affirme que ce n'est pas une règle, que cela n'a rien de juridique.



Union des Techniciens Supérieurs des 3 Fonctions Publiques

L'Union des Techniciens Supérieurs des 3 Fonctions Publiques rassemble plusieurs organisations représentatives de personnels techniques de catégorie B des 3 Fonctions Publiques : Etat – Hospitalière – Territoriale.

Non confédérée ni affiliée à une centrale syndicale, l'UT3FP est un rassemblement libre. Elle est composée de syndicats et d'associations et s'inscrit dans une démarche de concertation et de négociation.

1. Situation des Techniciens Supérieurs en 2015 :

- **Recrutement à BAC ou BAC+2** (BAC+5 dans les faits le plus souvent)
- **Début de carrière : 1270€ net/mois** (Indice Brut 348 1^{er} grade ou 350 pour le 2^{ème} grade) hors prime - (SMIC net 1135 €)
- **Fin de carrière : 2190€ net/mois** (Indice Brut 675) hors prime
- **Primes** : en moyenne 30% du traitement indiciaire
- **Retraite moyenne** : 1650€ net/mois pour 43 ans de cotisations avec une RAEP négligeable de l'ordre de 20€/mois pour 10 ans de cotisations (minimum vieillesse 740 €)

2. Comparaison de la situation des TS avec les catégories A et C :

En fin de carrière un Technicien Supérieur termine à l'Indice Brut 675 (2190€/mois). Un agent de catégorie C a la possibilité de terminer à l'indice Brut 543 (1800€/mois) et un agent de catégorie A à l'Indice Brut 1015 environ (3200€/mois).

Ainsi en fin de carrière la différence entre un agent de catégorie B et un de C est de 22% (390€/mois) tandis que la différence avec un agent de catégorie A est de 45% (1560 €/ mois)

3. Revendications de l'UT3FP :

- **Revalorisation de la grille de catégorie B sans allongement de carrière**
- **Reconnaissance des métiers de Techniciens Supérieurs avec une plus grande ouverture vers la catégorie A actuellement très restreinte (inférieure à 1%)**



De gauche à droite : Guy Guérin, Valery Lefebvre, Chantal Faure, Wilfried Gerard, Erick Barbarossa, Benoît Dumont.

Elle s'afflige de constater les mobilités freinées par les problèmes de compteurs dans les DDI.

Les séquences de négociation PPCR sur les mobilités, les catégories statutaires et la valeur professionnelle, qui doit absolument être reconnue, seront clôturées le 10 mars. Puis viendront les séquences grilles et carrières. Alors que nous lui opposons le fait qu'une amélioration de la grille ne doit pas passer par un allongement de carrière, elle nous dit que c'est cependant bien ce qui est prévu... sauf pour la grille B qui semble déjà dans la norme des 32 à 34 ans depuis l'application du NES.

Le but de la future nouvelle grille est de redonner un écart entre les catégories ainsi de l'ampleur au sein de chaque catégorie. Myriam Bernard espère également une petite intégration de l'indemnitaire dans le salaire. Les améliorations devraient être appliquées progressivement, allant jusque 5 à 7 ans, pour tenir compte de l'état des finances de notre pays.

Toutefois, ceci est subordonné à ce qu'un accord soit signé avec les OS (il faut pour ça que 50% des syndicats l'avalise, ce

qui d'ailleurs ne va pas être le cas de l'accord RPS). En cas de non signature à l'issue des négociations prévue fin mai, un plan B est prévu, mais il ne serait pas à la hauteur du plan de l'accord...

L'intégration de l'indemnitaire dans le salaire reste subordonné à un accord avec les OS

Nous avons également abordé le blocage des techniciens en haut de leur grille, ce qu'elle reconnaît volontiers ; elle affirme cependant qu'il n'y a pas de plan de requalification prévu de manière générale mais que chaque ministère peut faire ses demandes.

Il lui semble pourtant que, lors des discussions PPCR, l'ensemble des syndicats privilégient les concours externes et

internes avant les examens professionnels puis, en dernier, les listes d'aptitude. Ce sont sans doute l'ensemble des syndicats d'Ingénieur...

Nous en profitons pour signaler que la grille NES a passé l'échelon terminal du 3^e grade du 8^e au 11^e, mais que dans le statut des Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement, il n'a pas été modifié le fait qu'il ne fallait pas avoir atteint le 8^e échelon (qui était le dernier) pour pouvoir passer l'examen professionnel, ce qui exclut bon nombre de candidats actuellement. Myriam Bernard ne comprend pas que notre ministère n'ait pas demandé la modification et que ceci serait bien sûr avalisé de suite.

Enfin, concernant la réforme territoriale, elle confirme attendre le rapport prévu mi-mars et pense qu'un certain nombre de mobilités seront sans doute imposées, cela notamment parmi les catégories A.

Pour la revue des missions, pas précisément liée à la réforme territoriale, Myriam Bernard précise le classement en 4 catégories : à créer, à maintenir, à transférer (aux collectivités) ou à supprimer ■

Partenariats

Partenariat DGOS

Métiers sensibles

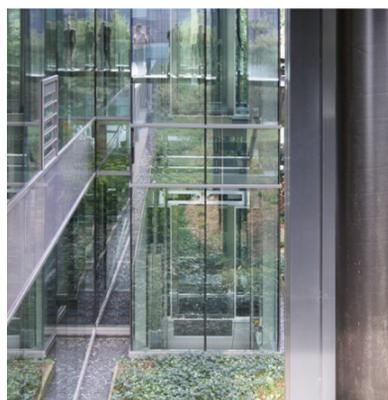
Lors des journées techniques qui se sont tenues à Limoges le 7 et 8 avril derniers (voir Actualité en région p. 16), un groupe de 16 spécialistes était réuni, à l'initiative de l'association, pour travailler sur la mise à jour de la fiche métier « encadrant électricien », repéré par H360 comme métier sensible. Cette proposition de mise à jour a été transmise à la DGOS.



Ophélie

Poursuivant le partenariat avec la DGOS dans le cadre du déploiement d'Ophélie, l'association a lui adressé un mémo pour la mise à jour de champs à connotation technique (ex. : groupes de secours, chaufferies). Elle a également mis au point une méthode afin de gagner du temps dans la saisie dans le logiciel Ophélie, temps de saisie qui peut constituer à l'heure actuelle un frein dans son utilisation.

> Cette méthode sera présentée en avant-première au Salon de l'autonomie du 19 au 21 mai 2015 à Paris ■



Partenariat ANAP

Cercle de performance développement durable en santé

H360 a rejoint le cercle de performance du développement durable en Santé de l'ANAP qui rassemble les acteurs de terrain en charge de ces questions. Ce cercle doit permettre un partage d'expériences et une promotion des bonnes pratiques dans une approche transversale entre les secteurs sanitaire et médico-social.

Horizons maintenance

L'association a testé l'outil GER (Gros Entretien Renouvellement) qui va être intégré dans la nouvelle édition d'Horizons maintenance. Elle a également participé à la rédaction des différents modules du guide : Guide des principaux textes de référence, Gamme de maintenance, Aide à la rédaction d'un cahier des charges de prestations de maintenance préventive et curative, évaluation financière des coûts de maintenance pour un projet de construction neuve ■

En bref...

> L'Afnor a sollicité l'association pour participer à la mise à jour de la norme de maintenance des DM et électricité des blocs opératoires. Guy Guérin et Lionel François (CHU de Tours), adhérent de l'association, vont donc être les référents sur le sujet : métiers sensibles de la profession. Une première réunion s'est tenue en juillet 2014 avec la DGOS.

> L'association a été sollicitée pour participer au comité de relecture d'un

Pollutec

H360 participait à la 26^e édition de Pollutec, le salon des équipements, des technologies et des services de l'environnement, qui se tenait à Lyon en décembre dernier.

En échange de la gratuité de son stand, H360 organisait trois conférences : La gestion des effluents à l'hôpital, L'organisation de la filière déchet à l'hôpital et la mise en place d'une démarche de développement durable en santé.

> Ce partenariat est reconduit pour 2015 ■



guide technique relatif aux déchets et aux effluents, édité par la DGS, relecture qui sera assurée par Julien Collet.

> Le 25 avril dernier, un séisme de 7,8 sur l'échelle de Richter faisait près de 5500 morts et des dégâts considérables dans la région de Katmandou au Népal. Par solidarité, l'association a fait un don afin d'aider les secours, les hôpitaux détruits et débordés, mais aussi la longue phase de reconstruction ■

Infos légales

AD'Ap : des dérogations possibles

La loi de 2005 relative à l'accessibilité des personnes handicapées avait fixé le 1er janvier 2015 comme échéance d'accessibilité pour tous les Etablissement Recevant du Public (ERP). Bien que des aménagements soient apportés à ce dispositif, l'obligation d'accessibilité des ERP est réaffirmée.

Votre établissement n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite et vous n'avez pas encore engagé de démarche ?

Un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) doit être déposé avant le 27 septembre 2015 (en mairie ou en préfecture selon les cas).

Des travaux sont en cours pour que votre établissement soit accessible avant le 27 septembre 2015 ?

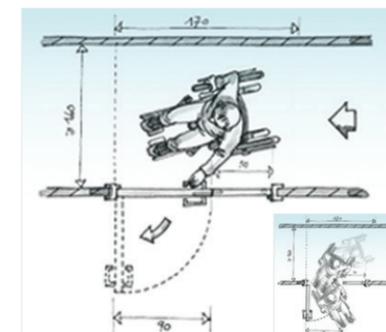
Seul le document justifiant les travaux est à fournir avant le 27 septembre 2015 (imprimé CERFA tenant lieu d'Ad'Ap).

Dans certains cas (impossibilité technique, patrimoine historique, disproportion financière etc.), des dérogations peuvent être accordées. Un dossier de dérogation doit être déposé en mairie ■

Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) en bref :

L'Ad'Ap est obligatoire pour les propriétaires/gestionnaire d'ERP (quelle que soit la catégorie) qui n'étaient pas accessibles au 31 décembre 2014. Un Ad'Ap se matérialise sous forme d'imprimés CERFA. Il contient :

- > Une description du local
- > Un état des lieux en matière d'accessibilité
- > Un descriptif des travaux d'accessibilité envisagés
- > Un planning de mise en œuvre des travaux (de 3 ans à 9 ans selon les cas)
- > Un engagement de financement



Une nouvelle exigence réglementaire pour les installations à rayons X

Depuis le 1er janvier 2014, le propriétaire ou l'exploitant de générateurs électriques de rayons X doit tenir à disposition de l'Autorité de sûreté nucléaire un document spécifique attestant la conformité de ses installations. Par ailleurs, ce document sera également exigé lors des contrôles techniques de radioprotection réalisés par les organismes agréés.

Qui peut réaliser cette vérification de conformité ?

Les organismes agréés par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) peuvent vous proposer cette évaluation.

Quelles sont les installations concernées ?

Cette nouvelle exigence concerne les installations fixes :

- > dans lesquelles sont produites des rayonnements X dans le cadre d'application médicale, dentaire, vétérinaire, industrielle ou scientifique ;
- > existantes, anciennes et nouvelles.

Attention : les locaux où sont réalisés des actes interventionnels radioguidés à l'aide de générateurs à rayons X, tels que les blocs opératoires, sont également concernés par cette exigence réglementaire.

Quel est l'objectif de cette vérification ? Comment se déroule le contrôle ?

Ce contrôle de conformité permet de statuer sur l'efficacité des protections électriques et radiologiques conformément aux normes d'installations en vigueur. Jusqu'au 1er janvier 2016, la conformité pourra être établie selon le référentiel de votre choix. Au-delà de cette date, pour les nouvelles installations, elle devra être réalisée selon la norme NF C 15-160 de mars 2011 accompagnée des prescriptions complémentaires fixées par l'arrêté du 22/08/2013 ■

Normes et documents normatifs importants à paraître en 2015

La Commission Construction et urbanisme des Comités stratégiques (COS) de l'AFNOR a défini les orientations 2015 en matière d'évolution des normes.

Iso 16484-7 : Systèmes d'automatisation et de gestion technique du bâtiment – partie 7 : mise en œuvre du projet.

NF X 46-035 : Recherche de plomb avant travaux.

NF P 99-600 : Mission coordonnateurs SPS – bonnes pratiques d'évaluation des offres de coordonnateurs SPS à l'attention des maîtres d'ouvrage.

NF P 01-012 : Dimensions des garde-corps – règles de sécurité relatives aux dimensions des garde-corps et rampes d'escalier.

NF P 21-204-3 DTU 31-2 : travaux de bâtiment – construction de maison et bâtiment à ossature en bois – partie 3 : règles de conception.

NF EN 13637 : Quincaillerie pour le bâtiment – systèmes de fermeture contrôlés électriquement destinés à être utilisés sur des voies d'évacuation – exigences et méthodes d'essai.

NF EN 13659 : Fermetures et stores vénitiens extérieurs – exigences de performance y compris la sécurité.

NF P 98-415 : Barrières de sécurité routières – glissières de sécurité simples en acier (profils A et B) – composition, fonctionnement et éléments constitutifs.

NF EN 54-26 : Systèmes de détection et d'alarme incendie – partie 26 : détecteurs de monoxyde de carbone – détecteurs ponctuels.

NF EN 15429-3 : Balayeuses – partie 3 : efficacité de la collecte des matières particulaires – essai et évaluation.

NF EN 16648 : Conservation du patrimoine culturel – méthodes de transport.

NF EN Iso 16283-2 : Acoustique – mesurage in situ de l'isolation acoustique des bâtiments et des éléments de construction – partie 2 : isolation des bruits d'impact.

NF EN 16627 : Contribution des ouvrages de construction au développement durable – évaluation de la performance économique des bâtiments – méthodes de calcul.

NF EN 14389-1 : Dispositifs de réduction du bruit du trafic routier – méthodes d'évaluation des performances à long terme – partie 1 : caractéristiques acoustiques.

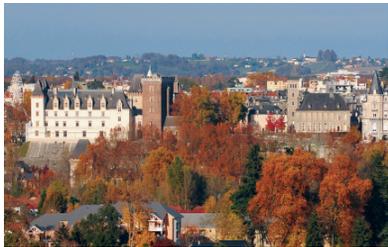
NF EN 14732 : Structures en bois – éléments structurels de mur, de plancher et de toiture préfabriqués – exigences.

NF EN 13126-5/A1 : Quincaillerie pour le bâtiment – exigences et méthodes d'essai des ferrures de fenêtres et portes-fenêtres – partie 5 : dispositifs limiteurs d'ouverture des fenêtres et portes-fenêtres ■

HOPITECH

HOPITECH Pau 2015 Les 7, 8 et 9 octobre 2015

<< La Responsabilité Sociétale des Organismes pour les fonctions supports hospitalières >>



La nécessaire mise en place de démarches de responsabilité sociétale.

Au-delà de la présentation des enjeux et du sens de la RSO pour les hôpitaux, les journées HOPITECH 2015 proposent d'inscrire la Responsabilité Sociétale dans une vision panoramique permettant de fédérer les établissements autour de démarches responsables intégrant les différents acteurs, parmi lesquels :

1 **les patients** : démocratie sanitaire à l'aune de la RSO, illustrations d'organisations « patients centrées », hôpitaux conçus pour les patients...

2 **les ressources humaines** : gestion durable des RH, solidarités intergénérationnelles, partage de bonnes pratiques...

3 **les parties prenantes** :
> les fournisseurs : les pratiques fournisseurs, politique d'achats durables...
> les organismes de tutelle, les élus locaux et la société civile : parties prenantes dans la stratégie des hôpitaux.

Le programme scientifique des journées de formation.

Mercredi 7 octobre 9h30-12h

Discours officiels et débat d'actualité et présentation de la démarche de RSO.

- > Retour d'expériences.
- > Les enjeux pour les hôpitaux.
- > Le sens de la RSO pour les organismes publics.

Mercredi 7 octobre 14h-17h30

Le patient au cœur de la RSO.

- > La démocratie sanitaire à l'aune de la RSO.
- > Illustrations d'organisations « patient centrées ».

La RSO, enjeu pour les ressources humaines.

- > La gestion durable des ressources humaines.

Jeudi 8 octobre 8h30-12h15

L'optimisation la RSO, enjeu pour l'environnement des hôpitaux et des citoyens.

Les parties prenantes : une chance pour l'hôpital ?

Jeudi 8 octobre 14h15- 17h45 et vendredi 9 octobre 8h30-12h15, sessions professionnelles

- > Session technique Immobilière.
- > Session technique Biomédicale.
- > Session technique Organisation.
- > Session technique Restauration.
- > Session technique Dessin.

Vendredi 9 octobre 14h15-17h45, sessions professionnelles

Veille réglementaire :

Les textes de références d'Horizons Maintenance. 1 an de réglementation.

Visite d'une Unité de Soins Palliatifs suite à la rénovation complète d'une aile d'hospitalisation au Centre Hospitalier de Pau ■

Téléchargez l'ensemble du programme scientifique sur www.hopitech.org

Infos pratiques

Les journées HOPITECH auront lieu les 7, 8 et 9 octobre 2015 au Palais Beaumont, le Centre des congrès historique de Pau, allée Alfred de Musset à Pau, à 5 minutes de la gare SNCF et 30 minutes de l'aéroport.

HOPITECH, c'est 3 jours de formation dédiés à l'ingénierie hospitalière et à son actualité, avec des interventions d'experts et des ateliers techniques et thématiques...



Inscriptions stagiaires en ligne
Sur www.hopitech.org

Vous pouvez procéder à votre inscription et organiser votre séjour. Sont disponibles en téléchargement :

- > le programme scientifique
- > le dossier d'inscription stagiaires
- > la convention de prise en charge

Tarifs formation

- > Personnels des établissements de santé : 740 € prix net
- > Personnels des établissements de santé DOM-COM : 350 € prix net
- > Autres publics : 900 € prix net
- > Retraités hospitaliers : Gratuit

HOPITECH... en chiffres

- > 3 jours complets dédiés à la formation
- > 52 heures de formation
- > 60 conférences sur des thèmes en lien direct avec l'actualité hospitalière et les pratiques métiers
- > 12 ateliers techniques et thématiques
- > 500 stagiaires venus des filières techniques hospitalières
- > Plus 100 visiteurs extérieurs à l'exposition
- > 100 exposants du monde industriel

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ (RPA, EHPAD, CLINIQUES, HÔPITAUX...)

La chambre écoconfort



La chambre écoconfort

Acteur incontournable des établissements tertiaires, avec des solutions TGBT, éclairage de sécurité, VDI... Legrand est historiquement présent dans les bâtiments de santé. Aujourd'hui, il présente des nouvelles solutions innovantes autour du concept de la chambre écoconfort où la performance énergétique, l'assistance à l'autonomie, le confort du personnel et du patient ou résident sont au cœur de ses préoccupations.

service Relations Pro

08 10 48 48 48 (prix appel local)
du lundi au vendredi 8 h à 18 h
Courrier : 128 av. de Lattre de Tassigny
87045 Limoges Cedex - France
E-mail : accessible@legrand.fr



Site Web H360

Le site web H360, une ressource pour nos adhérents

LE SITE WEB H360 EN CHIFFRES

Nombre de visiteurs
en 2014 :

> **9875** visites

Nombre de documents
téléchargés en 2014 :

> **1235** documents

La boîte à outils

Le site web H360 a été conçu comme une véritable boîte à outils afin que nos adhérents puissent y trouver des ressources documentaires utiles dans leur quotidien. On y trouve essentiellement deux types de documents : les CCTP et les publications. Voici des exemples de documents, classés par thèmes, disponibles sur le site dans l'espace adhérents.

I Cahier des clauses techniques particulières

BIOMEDICAL

- > Cahier des Clauses Techniques types
- > CCTP achat de matériel seul

ORGANISATION

- > Cahier des clauses administratives et techniques particulières
- > Fourniture et mise en œuvre d'un logiciel de GMAO

INFORMATIQUE

- > Cahier des clauses particulières Procédure adaptée
- > CCP Photocopieur

MAINTENANCE

- > Cahier des clauses particulières Procédure adaptée
- > Entretien étendu des ascenseurs et monte-charge du centre hospitalier

TRAVAUX

- > Amiante Note Générale, Procédure
- > Génie climatique chauffage ventilation climatisation
- > Génie climatique plomberie sanitaires

II Publications

ENVIRONNEMENT

- > L'eau dans les établissements de santé. Maîtrise des risques sanitaires liés aux micro-organismes pathogènes Docteur Fabien SQUINAZI

- > Améliorer sa performance énergétique Démarches et Pratiques Organisationnelles
- > Améliorer sa performance énergétique Audit de deux sites hospitaliers

INFORMATIQUE

- > Référentiel Compétence en Système d'information
- > Logistique et Patrimoine
- > Dynamisation des actifs immobiliers, tomes 1, 2 et 3

MAINTENANCE

- > Optimiser l'organisation de la maintenance dans les hôpitaux et cliniques
- > Outil d'autoévaluation de la maturité de l'organisation de la maintenance
- > Boîte à outil de processus de maintenance préventive (Diaporama d'aide à l'utilisation)

LES FONCTIONNALITÉS À VENIR

Pour augmenter l'utilité du site web auprès de ses adhérents, quelques évolutions du site sont prévues pour 2016 :

- > un **forum** pour échanger sur les pratiques métiers et les problématiques quotidiennes en lien avec nos métiers techniques,
- > un **annuaire des adhérents** pour renforcer les liens entre adhérents et identifier les personnes ressources,
- > un **moteur de recherche** pour la partie ressources documentaires afin de gagner du temps dans la recherche ■



Rendez-vous sur le site internet www.h360.fr

> Appel à contribution

Si vous souhaitez participer à l'enrichissement de la base documentaire du site web et partager votre ressourcement, vous pouvez adresser vos pièces écrites anonymisées (sinon Julien s'en charge avant de les mettre en ligne) à :

Julien Collet | Secrétaire adjoint H360 - Chargé de communication et du site internet
jcollet@pole-pssl.fr

DELABIE



HYGIÈNE SÉCURITÉ ACCESSIBILITÉ



SECURITHERM
lavabo BIOCLIP



SECURITHERM
douche Securitouch



Poignée relevable
Inox UltraPolish



Siège de douche
Grand Confort

Robinetteries et filtres terminaux pour hôpitaux

Robinetteries pour personnel soignant
Robinetteries pour hébergement
Équipements sanitaires en Inox

Accessibilité et autonomie

Barres de maintien en Inox ou Nylon
Sièges de douche
Accessoires d'hygiène pour collectivités

10
ANS
GARANTIE

LES SALONS
DE LA SANTÉ
ET DE L'AUTONOMIE
HE H360 GH

Paris • Porte de Versailles
19/21 Mai 2015

Stand J77

Vous souhaitez faire connaître votre activité et vos produits auprès de prescripteurs et de professionnels du monde hospitalier ?

Devenez annonceur
dans la revue de
H360, association regroupant des cadres et des experts techniques hospitaliers

La revue est distribuée aux adhérents de l'association (qui sont uniquement des professionnels), aux organismes de tutelle, aux partenaires et lors de salons, notamment **HOPITECH** (le plus grand événement de la profession).



Emplacement publicité	Dimensions utiles	Tarifs (Prix net en Euros)
4 ^e de couverture	210 x 297 mm	1224 €
3 ^e de couverture	210 x 287 mm	918 €
2 ^e de couverture	210 x 287 mm	918 €
Page intérieure	210 x 287 mm	663 €

1 numéro par an

Informations et réservation :

Jean-Noël Niort
jean-noel.niort@ch-cesame-angers.fr
06 72 15 24 48

Contacts

Coordonnées du bureau national

PRÉSIDENT
Jean-Noël NIORT
CESAME
tél. 06 72 15 24 48
jean-noel.niort@ch-cesame-angers.fr

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Guy GUÉRIN
CHU Rouen
tél. 06 78 34 21 71
guy-guerin@chu-rouen.fr

TRÉSORIER
Patrice LEGEAY
CHIC Castres
tél. 05 63 71 79 90
p-legeay@chic-cm.fr

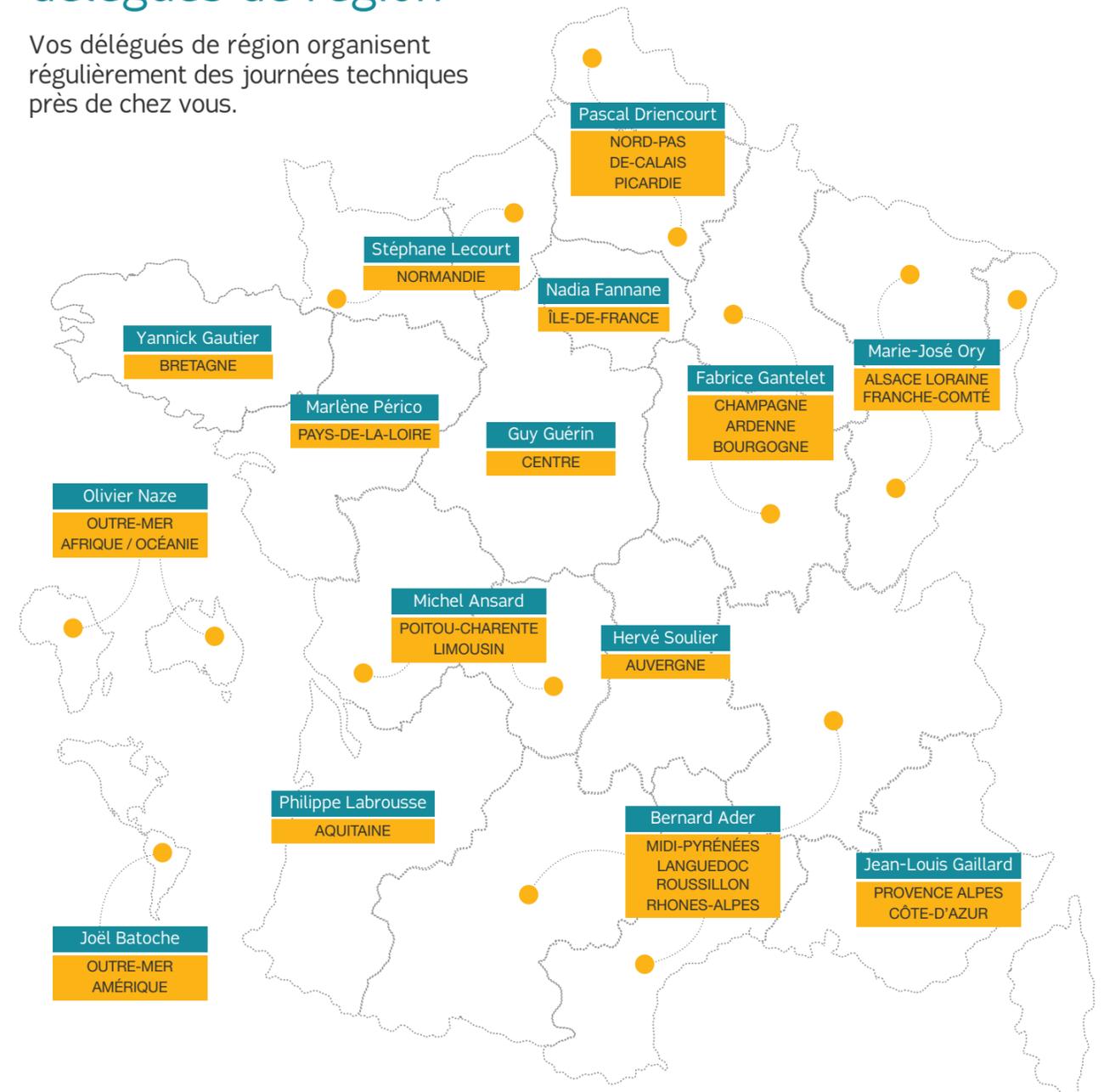
**VICE-PRÉSIDENT
ET CHARGÉ
DES RÉGIONS**
Bernard ADER
CHU Toulouse
tél. 06 19 51 70 68
ader.b@chu-toulouse.fr

**SECRÉTAIRE ADJOINT ET
CHARGÉ DE COMMUNICATION
SITE INTERNET ADHÉRENT**
Julien COLLET
Pôle santé Sarthe-et-Loir
tél. 06 40 23 29 11
jcollet@pole-pssl.fr

TRÉSORIER ADJOINT
Valéry LEFEBVRE
CH Bernay
tél. 06 24 95 86 32
valery.lefebvre@ch-bernay.fr

Coordonnées des délégués de région

Vos délégués de région organisent régulièrement des journées techniques près de chez vous.



MIDI-PYRÉNÉES LANGUEDOC ROUSSILLON RHONES-ALPES - Bernard ADER - CHU Toulouse - tél. 06.19.51.70.68 - ader.b@chu-toulouse.fr
PROVENCE ALPES CÔTE-D'AZUR - Jean-Louis GAILLARD - CHU Nice - tél. 06.43.00.58.15 - gaillard.jl@chu-nice.fr - CENTRE - Guy GUERIN - CHU Rouen - tél. 06.78.34.21.71 - guy.guerin@chu-rouen.fr - POITOU-CHARENTE LIMOUSIN - Michel ANSARD - CH Boscarnant - tél. 06.29.38.06.64 - m.ansard@ch-boscarnant.fr - PAYS-DE-LA-LOIRE - Marlène PÉRICO - CH Saint-Nazaire - tél. 06.07.01.65.50 - m.perico@ch-saintnazaire.fr
CHAMPAGNE-ARDENNE BOURGOGNE - Fabrice GANTELET - CHU Reims - tél. 06.71.91.24.16 - fgantelet@chu-reims.fr - ALSACE-LORRAINE FRANCHE-COMTE - Marie-José ORY - CH Verdun - tél. 06.65.01.18.32 - mjory@ch-verdun.fr - BRETAGNE - Yannick GAUTIER - CH Pierre Le Damany - tél. 02.96.05.72.55 - y.gautier@ch-lannion.fr - AQUITAINE - Philippe LABROUSSE - Pôle de santé du Villeneuveois - tél. 06.27.58.01.44 - philippe.labrousse@poledesanteduvilleneuveois.fr
AUVERGNE - Hervé SOULIER - CH Thiers - tél. 04.73.51.10.00 - h.soulier@ch-thiers.fr - NORMANDIE - Stéphane LECOURT - CH Bayeux - tél. 02.31.51.51.23 - s.lecourt@ch-bayeux.fr - NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE - Pascal DRIENCOURT - CH Abbeville - tél. 03.22.25.57.61 - driencourt.pascal@ch-abbeville.fr
ÎLE DE FRANCE - Nadia FANNANE - Hôpitaux St Maurice - tél. 01.43.96.64.53 - n.fannane@hopitaux-st-maurice.fr - OUTRE-MER AMERIQUE Joël BATOCHÉ CH du Lamentin - tél. 06.96.25.95.99 - joel.batoche@ch-lamentin.fr - OUTRE-MER AFRIQUE / OCÉANIE - Olivier NAZE - CHR Félix-Guyon - tél. 06.92.26.77.25 - olivier.naze@chu-reunion.fr